

**APPEL A PROJETS REGIONAL 2012
PETIT EOLIEN PERFORMANT**

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables approuvée par le Conseil régional le 18 juin 2010 fonde une ambition nouvelle pour le Languedoc-Roussillon, à la mesure des enjeux rencontrés, en terme de croissance démographique et de dépendance énergétique.

La Stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables est fondée sur 4 grandes priorités, déclinées en objectifs opérationnels:

- Encourager des comportements sobres en énergies,
- Soutenir la maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique,
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables,
- Accompagner les politiques énergétiques territoires.

Le Languedoc-Roussillon dispose d'un régime de vent soutenu, favorable au développement de la filière du « petit éolien » concernant des installations éoliennes inférieures ou égales à 36 kVa.

Dès 2006, la Région a soutenu le développement du petit éolien : 120 projets ont été aidés représentant 2.8 M€ d'investissement et près de 700 000 € d'aide de la Région Languedoc-Roussillon. L'action de la Région a permis un réel « décollage » de la filière. Plusieurs entreprises ont été créées et proposent aujourd'hui une offre d'aérogénérateurs en Languedoc-Roussillon.

La Région Languedoc Roussillon lance l'appel à projets « Petit éolien performant ». Une aide financière et un accompagnement technique pour la réalisation d'éoliennes performantes seront apportés aux lauréats maîtres d'ouvrage.

L'objectif du présent appel à projet est de soutenir l'installation de 12 éoliennes inférieures à 36 kVa.

1. Critères d'éligibilité

Statut des candidats :

L'appel à projets concerne tous les maîtres d'ouvrage : particuliers, collectivités, agriculteurs, entreprises...

Démarche de maîtrise de l'énergie

Il est important de rappeler que l'action de la Région s'inscrit avant tout dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie. Le soutien à des moyens de production décentralisée ne peut se faire sans démarche préalable de maîtrise de la demande d'électricité.

Les candidats devront donc s'inscrire dans une démarche globale qui devra porter d'une part sur la production d'énergie renouvelable à partir de l'éolienne et sur la réalisation d'économies d'énergie, sur le bâtiment et/ou sur les activités professionnelles.

Le demandeur devra donc accompagner sa demande d'une note présentant les consommations d'électricité du site et synthétisant les démarches entreprises pour faire baisser la consommation d'électricité des équipements.

Profil des éoliennes :

Les éoliennes proposées devront répondre aux critères suivants :

- Coefficient de puissance (puissance/surface balayée) >25%
- Raccordement en basse tension (230V mono ou 400V tri)
- Puissance : $1\text{kW} < P < 36\text{kW}$
- Hauteur au moyeu : $12\text{m} < H < 50\text{m}$
- Référencement réalisé ou en cours sur les sites d'essais indépendants régionaux (SEPEN...) ou autres

Exceptionnellement, dans un environnement très dégagé à faible rugosité, des petites éoliennes installées sur un mat de dimension $\leq 12\text{m}$ peuvent générer une production intéressante selon le gisement éolien local. Elles pourront être présentées à cet appel à projet si une étude et des mesures de gisement probantes sont présentées.

Profil des installations :

Sont exclues les éoliennes fixées sur des bâtiments.

Le matériel devra répondre aux normes suivantes :

- pour le mat : NV65 CM 66
- Pour l'électronique : DIN VDE 0126
- Pour l'installation électrique : NFC 15-100

En outre, une garantie minimale de 3 ans (pièces et main d'œuvre) est exigée et une garantie de 5 ans ou plus sera préférée.

Suivi des installations :

L'objectif de l'appel à projets étant de déterminer les conditions de diffusion de ces équipements, l'obtention de l'aide régionale est conditionnée au suivi et à la communication des performances des équipements.

Pour ce faire, toutes les installations comporteront à minima un compteur d'énergie. Celles dont la puissance nominale est supérieure à 10kW seront également équipées d'un anémomètre et d'un enregistreur de données permettant d'apprécier la productivité de l'éolienne.

Ces éléments pourront faire l'objet d'une synthèse et d'une publication des résultats.

2 – Critères de sélection des projets



Les demandes d'aides financières doivent être envoyées **avant le démarrage des travaux**, faute de quoi la demande ne pourra être prise en compte.

Les critères de sélection sont :

- les caractéristiques techniques du projet
- la reproductibilité de la démarche
- la maîtrise des coûts
- la cohérence globale du projet qui devra notamment intégrer de façon significative un volet de maîtrise de la demande d'électricité et rechercher un relatif équilibre entre la consommation électrique du site et la production escomptée.

3 – Modalités d'aides financières pour les installations photovoltaïques

Les projets retenus pourront prétendre à l'aide de la Région Languedoc Roussillon soit 25% du montant HT de l'investissement maximum après analyse technico-économique. Les aides sont plafonnées à 15 000 € par projet mais la Région se réserve la possibilité de dé plafonner l'aide selon la nature exemplaire ou le volume du projet.

Dans le cas des particuliers ou de porteurs de projet non assujettis à la TVA, le montant TTC de l'investissement pourra être retenu pour le calcul de la subvention.

L'aide de la Région portera en priorité sur le coût du transport, du génie civil, de la pose, du raccordement et de la mise en service et pourra inclure les études de vents.

Un premier versement à hauteur de 80% du montant de l'aide sera réalisé à partir de la réception de l'installation et le solde après la première année de suivi de la production.

Les aides attribuées seront conformes à l'encadrement communautaire.

Par ailleurs, ces aides sont cumulables avec les dispositifs d'énergies renouvelables des bâtiments existants : crédit d'impôt, aides d'autres collectivités territoriales...

En contrepartie, les candidats devront s'engager à accepter :

- la transmission à la Région Languedoc Roussillon d'informations techniques et économiques concernant leur projet de travaux (données nécessaires à la mutualisation des expériences)
- 4 une évaluation des performances obtenues (mesures de la production d'énergie)
- 4 de répondre à une enquête de satisfaction (difficultés rencontrées, fonctionnement des équipements,...)
- 4 la possibilité de mise en avant du projet pour des opérations de communication

4 – Accompagnement de Pôle Energies 11

Dans un premier temps, le maître d'ouvrage prendra contact avec les Espaces Info Energie afin de bénéficier d'une première faisabilité technique et financière de leur projet.

L'appui de Pôle Energies 11 dans le cadre du présent appel à projets portera sur :

- l'évaluation de la pertinence du projet (analyse de pré faisabilité, avant le montage du dossier de candidature)
- l'aide à la préparation des dossiers de candidature à l'appel à projets
- Le suivi général de l'opération avec établissement de notes d'avancement et de retours d'expériences (techniques mises en œuvre, difficultés rencontrées, points positifs, implication du maître d'ouvrage et de ses partenaires,...)
- l'évaluation, dans la mesure du possible au vu de la durée du programme, des résultats obtenus en terme de production d'énergie.

Cet accompagnement vise à faciliter l'échange d'informations et le retour d'expériences. Il ne se substituera en aucun cas aux démarches menées par les prestataires du candidat (architecte, bureaux d'études, entreprises,...).

5 - Documents techniques à remettre par le maître d'ouvrage lors du dépôt du dossier

Les dossiers devront contenir :

Eléments administratifs :

- Identification du maître d'ouvrage : Nom, Adresse,
- Forme juridique :
 - Statuts et extrait de parution au JO pour les associations,
 - Extrait K bis pour les entreprises,
 - Délibération de l'assemblée délibérante pour les collectivités et établissements publics,
- Plan de financement de l'opération,
- Lettre d'engagement du candidat à démarrer les travaux dans un délai d'un an maximum après la décision de subvention par la Région, et de les achever dans un délai de deux ans après la même décision,
- Relevé d'identité bancaire,
- Lettre de motivation,
- Copie du récépissé du courrier d'information à la Commune du projet si le mât de l'installation est inférieur à 12 mètres,
- Copie du permis de construire si le mât de l'installation est supérieur à 12 mètres.

Eléments techniques :

- Fiche d'assistance Espace info Energie
- Lettre d'engagement du candidat à respecter les solutions techniques proposées dans son projet
- Fiche synthétique de présentation du projet
- Description du site concerné (photo du paysage incluant une silhouette de l'éolienne à l'échelle, implantation,..) et des caractéristiques topographiques sur la visibilité du voisinage
- Indication de situation dans une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) (à partir du 14 juillet 2007, cette situation est obligatoire pour prétendre à un tarif d'achat de l'électricité). En dehors des ZDE, la revente sur le marché de gré à gré est possible.
- Caractéristiques énergétiques principales du projet : tout élément permettant d'apprécier le potentiel éolien du site, conditions de raccordement au réseau (autoconsommation ou revente, type de découplage du réseau...),
- Noms et rôles des partenaires associés au projet (bureau d'études, entreprises,...)

- Devis détaillé de l'installation
- Echéances principales du projet (attestation de permis de construire, date prévue de démarrage de chantier, date prévue de fin des travaux)
- Note présentant les efforts chiffrés faits ou envisagés en matière de maîtrise de la demande d'électricité.
- Caractéristiques techniques des équipements installés : fiche descriptive du matériel indiquant les normes auxquelles il répond.

6 – Modalités de sélection des projets et Calendrier

1. Constitution d'un jury pour l'évaluation des projets

Le jury sera constitué pour l'évaluation technique des dossiers. Ce jury sera composé de représentants de la Région Languedoc Roussillon et de tout autre expert ou organisme désigné.

Il se réserve le droit de faire expertiser les dossiers de candidature par un organisme indépendant.

2. Calendrier

L'appel à projets « Petit Eolien Performant » sera traité de manière chronologique par un jury qui se réunira trois fois par an.

Trois dates limites de dépôt des dossiers sont fixées :

le 30 mars 2012, le 30 juin 2012 et le 30 octobre 2012.

Les dossiers de candidature, élaborés selon le modèle ci-joint, devront être envoyés à la Région Languedoc-Roussillon, aux adresses suivantes :

Monsieur le Président du Conseil Régional

Région Languedoc Roussillon
 Direction de l'Environnement
 201, avenue de la Pompignane
 34 064 MONTPELLIER Cedex 2

Une version électronique du dossier en format .pdf devra également être envoyée à :

Lyonnet.dominique@cr-languedocroussillon.fr
 et *Hachet.wilfried@cr-languedocroussillon.fr*

3. Renseignements techniques et administratifs

Contact Région Languedoc-Roussillon :

Dominique LYONNET, Chargée de projet, direction de l'Environnement

Tél : 04 67 22 98 90

Fax : 04 67 22 94 05

e-mail : *Lyonnet.dominique@cr-languedocroussillon.fr*

Contact Pôle Energies 11

Espace Info Energie

N°Azur régional 0 810 810 034

